

Master Mention : Arts, Lettres et civilisations
Parcours : Lettres

Responsable : Véronique Lochert
Secrétariat : Cindy Souiki

Guide du mémoire de master

M1-M2 Lettres

(mise à jour juillet 2025)

Le mémoire de recherche est l'un des éléments essentiels pour l'obtention du Master ; c'est un travail personnel d'initiation à la recherche. Son élaboration représente une période privilégiée au cours de laquelle les étudiants s'attacheront à définir et à analyser une question de manière approfondie. La dimension personnelle de ce travail est fondamentale. Si les étudiants disposent d'une grande liberté pour l'organiser, ils doivent néanmoins respecter certaines règles.

1. Encadrement et choix du sujet

Le choix du sujet fait l'objet d'une discussion entre l'étudiant.e et son encadrant.e. L'étudiant.e présente son projet, s'il en a un, et l'encadrant.e lui donne des conseils, qui peuvent amener à une redéfinition du sujet. Le sujet doit faire l'objet d'un accord entre les deux parties.

Les mémoires de Master 1 (TER) et de Master 2 (Mémoire de Master proprement dit) peuvent être encadrés par l'ensemble de l'équipe pédagogique du Master. Voir l'annuaire des encadrant.e.s sur le site de la FLSH (<https://www.flsh.uha.fr/formations/lettres/licence-lettres-modernes-master-lettres/#master>).

Vous pouvez demander un rendez-vous lors d'un cours ou par mail pour discuter de votre projet et de vos besoins.

N'hésitez pas à solliciter la responsable du master en cas de difficultés.

2. Nature des mémoires réalisés en M1 et en M2

Le TER — Travail d'entraînement à la recherche (Master 1)

Le TER (Travail d'entraînement à la recherche) est une phase de recherche préparatoire, validée au terme du second semestre de la première année. Ce travail de recherche comporte au minimum 30-40 pages (cela peut être davantage).

Il peut prendre différentes formes :

- celle d'un mini-mémoire, portant sur un sujet restreint par rapport à ce qui pourra être approfondi et développé en M2.
- celle d'un échantillon du mémoire qui est visé en M2 : par exemple une introduction, présentant le sujet, le problématisant et proposant un état de l'art, suivie d'un chapitre et d'une bibliographie, éventuellement commentée.
- celle d'un plan détaillé du mémoire qui est visé en M2. Le TER propose alors une introduction avec une problématique, un plan détaillé et commenté, appuyé sur des exemples précis, et une bibliographie, éventuellement commentée.

Le choix de la forme à donner au TER est à discuter et à définir en accord avec l'encadrant.e. Dans tous les cas, le TER doit proposer une introduction développée, qui décrit le sujet choisi (intérêt et caractère innovant du sujet, corpus, méthodologie, problèmes ou obstacles théoriques...), propose un bilan critique et ouvre des pistes de réflexion, ainsi qu'une bibliographie détaillée, présentant aussi bien les sources primaires (œuvres littéraires étudiées) que les sources secondaires (articles et ouvrages critiques et sites consultés).

Il est important que l'étudiant tienne régulièrement son encadrant.e au courant de l'avancée de son travail. Cela lui permet de le suivre et de le conseiller, et éventuellement de réorienter le travail à temps si les pistes choisies ne s'avèrent pas fructueuses.

NB : Il est possible de changer de sujet entre le M1 et le M2.

Le mémoire de master (Master 2)

Le Mémoire de Master est validé au terme du 4^e semestre (fin du master 2) et il est obligatoire pour l'obtention du diplôme de Master. Il s'agit d'un mémoire entièrement rédigé, qui devra comporter au minimum une centaine de pages, avec une bibliographie détaillée et complète, des notes de bas de page, une structuration claire en parties/chapitres, ainsi que d'éventuelles annexes.

Le mémoire de recherche consiste en un **état des lieux, une interrogation et une démonstration qui va permettre de répondre à une ou plusieurs questions** que les étudiants se poseront, avec l'aide de leurs directeurs/directrices. L'état des lieux s'appuie sur la délimitation d'un objet de recherche (le corpus, les sources primaires, l'intérêt du sujet) et sur la présentation synthétique des discours (sources secondaires) qui ont déjà porté sur cet objet. Il est impératif de distinguer un sujet (ce sur quoi porte la recherche) et les questions que les étudiants se posent et qui constituent ce qu'on appelle des *hypothèses* (d'où ce terme de thèse qu'on utilise pour le doctorat). Le travail de recherche va permettre de répondre à ces questions posées en dégageant la problématique liée à ces propositions, mais en développant aussi une analyse critique de ces discours (par la convocation de références critiques et théoriques d'une part, mais également par l'analyse d'exemples précis émanant du corpus).

Au terme du travail de recherche, les étudiant.e.s devront pouvoir formuler clairement cette hypothèse (c'est-à-dire poser une question qui n'est pas évidente, et qui semble même paradoxale ou contradictoire), mais surtout ils ou elles devront être capables d'y répondre en montrant l'intérêt scientifique, intellectuel ou encore cognitif et informatif de leurs réponses.

3. Étapes de la réalisation et calendrier

Au cours du S1, les étudiant.e.s prennent contact avec l'enseignant-chercheur qu'ils ou elles

présentent comme directeur/directrice de recherches et discutent de la définition de leur sujet (voir ci-dessus « Encadrement et choix du sujet »).

Au cours du S2, les étudiant.e.s élaborent le Travail d'Entraînement en échangeant régulièrement avec leur encadrant.e. Le TER est remis à l'encadrant.e en mai ou en juin (date à définir avec l'encadrant.e en fonction de l'avancée du travail). Le TER donne lieu à une soutenance (voir ci-dessous).

En S3, les étudiants choisissent leur sujet de Mémoire de recherche ; il n'est pas forcément le même que le TER et peut même être complètement différent. Ils devront durant ce semestre choisir leur sujet (leur domaine d'étude), le plus précisément possible, délimiter leur corpus, enrichir progressivement et régulièrement leur bibliographie et mettre au point une problématique (une ou plusieurs hypothèses de recherche) et un plan détaillé.

Le S4 est consacré à la rédaction du mémoire, qui donne lieu à une soutenance lorsqu'il est achevé.

Tout au long du travail, en M1 comme en M2, il est conseillé de consulter régulièrement l'encadrant.e et de lui remettre des échantillons du mémoire afin que l'encadrant.e puisse donner des conseils précis et permettre à l'étudiant.e d'améliorer son travail.

Calendrier indicatif

M1 :

- Septembre-janvier : réflexions sur le sujet et choix de l'encadrant.e.
- Février-juin : rédaction du TER, avec consultation régulière de l'encadrant.e.
- Fin juin-début juillet : remise du TER et soutenance (délai impératif : avant le 15 septembre)

M2 :

- Septembre-décembre : finalisation du sujet et du plan
- Janvier-juin : rédaction du mémoire, avec consultation régulière de l'encadrant.e.
- Fin juin-début juillet : remise du TER et soutenance (délai impératif : avant le 15 octobre)

4. Soutenances

Les soutenances de Master 1 et Master 2 se font devant un jury comportant au minimum 2 enseignants-chercheurs. La présence d'un enseignant HDR est nécessaire en M2.

La date de la soutenance est définie en accord avec l'encadrant.e, en fonction de l'avancée du travail et du calendrier pédagogique. La soutenance doit de préférence avoir lieu en juin ou tout début juillet de l'année universitaire en cours.

La soutenance du TER peut exceptionnellement avoir lieu en septembre, avant le 15 septembre.

La soutenance du mémoire de M2 doit être programmée avant le 15 octobre (*cf.* « Règles générales du Cursus Master », 13^e version, avril 2024).

La soutenance prend la forme d'un exposé oral, qui dure généralement dix à quinze minutes et au cours duquel l'étudiant.e présente son travail et sa méthode, explique le choix de son sujet, revient sur les difficultés rencontrées et les résultats obtenus. L'exposé de l'étudiant.e, qui peut s'appuyer sur un diaporama, est suivi d'un entretien avec les deux membres du jury.

La soutenance donne lieu à une note, au même titre que le mémoire lui-même.

5. Déontologie universitaire et plagiat

Dans le contexte universitaire, la probité est une valeur fondamentale. Il importe que tous les étudiants soient jugés selon leurs mérites, et qu'aucun d'entre eux ne soit injustement avantagé par rapport aux autres, ne compromette la sûreté et l'intégrité du processus d'évaluation, ni n'amointrisse le sérieux et la qualité du diplôme délivré. Cela peut concerner le plagiat (prendre les idées de quelqu'un d'autre et à les présenter comme siennes, sans citer celui qui en est l'auteur et sans faire référence à ses travaux). Mais cela peut consister aussi à utiliser un travail qui a déjà été publié ou même écrit, à falsifier des documents, à inventer des citations, ou encore à s'assurer la collaboration d'une autre personne, ou de l'intelligence artificielle, pour la rédaction. Tous ces procédés sont des délits majeurs et disqualifiants pour l'obtention du diplôme. Le travail rendu par les candidats dans le cadre du contrôle continu doit être de leur cru et non celui d'un autre étudiant ni repris de documents dont l'emprunt ne serait pas signalé. Un plagiat caractérisé sera sanctionné suivant les cas par un refus d'autorisation à soutenir ou par une annulation de soutenance. Les cas de fraude manifeste sont passibles de convocation devant la commission disciplinaire de l'université.

Dès lors, si les étudiants utilisent des propos ou des idées qu'ils ont lus, ils doivent soit les paraphraser avec leurs propres mots, soit les citer directement (en utilisant des guillemets), en renvoyant à la source. Il convient de bien distinguer l'appartenance des discours, par exemple en utilisant les guillemets. Il est impératif de citer toutes les sources.

Dans tous les cas, il faut signaler un emprunt en ajoutant une note au bas de la page, à la fin du document, ou par toute autre forme de référence afin d'indiquer la source de l'information. Ne pas citer l'origine des idées ou des formules d'un tiers est du plagiat, que cette omission soit accidentelle ou délibérée.

Les lois du copyright, en particulier en ce qui concerne des documents illustrés et manuscrits, peuvent s'appliquer à un mémoire. Dans tous les cas, il convient de s'assurer d'avoir l'autorisation de reproduire ces documents.

6. Présentation matérielle du mémoire

Voici quelques conseils concernant la présentation matérielle du mémoire (elles peuvent être adaptées par les encadrants.e.s, dont il convient de suivre les consignes).

La couverture et la page de titre doivent mentionner : le nom de l'université et celui de la FLSH, la nature du mémoire (TER / mémoire de master), le nom de l'auteur, le titre du mémoire (qui doit être précis et correspondre exactement au contenu du mémoire), le nom du directeur ou de la directrice de recherche, la date de soutenance (mois et année).

Le mémoire se compose ensuite des éléments suivants, dans cet ordre (les éléments suivis d'un astérisque sont facultatifs) :

remerciements*, sommaire*, liste des abréviations utilisées*, texte du mémoire,
annexes*, bibliographie, index*, table des illustrations*, table des matières.

La pagination doit être rigoureuse et correspondre à la table des matières. Il est recommandé de faire commencer chaque nouvelle partie du mémoire sur une page impaire.

Introduction, chapitres, conclusion et autres divisions sont marqués par un saut de page. Chacune de ces sections doit commencer sur une page impaire.

Avant d'être remis, les exemplaires doivent être soigneusement relus ; les fautes de frappe et d'orthographe, d'accentuation et de ponctuation doivent être corrigées.

Mise en forme :

Le format du papier doit être A4.

Interligne : Un et demi pour le texte principal. Simple pour les citations et les notes de bas de page.

Police : de préférence « Times New Roman ».

Taille de la police : Corps du texte principal : police 12.

Citations séparées du corps du texte et notes de bas de page : police 10.

Marges : Haut et bas : 2,5 cm (format par défaut de la plupart des logiciels de traitement de texte).

Droite et gauche : 2,5 cm (format par défaut de la plupart des logiciels de traitement de texte).

Ajuster la marge de gauche en fonction du type de reliure choisie.

Faire un alinéa (léger retrait) au début de chaque nouveau paragraphe (de 0,5 à 1 pour le corps de texte). L'alinéa n'est pas nécessaire pour les citations en retrait.

L'intégralité du texte (corps de texte principal, citations, notes de bas de page) doit être justifiée (mêmes marges à droite et à gauche pour toutes les lignes sauf la première).

Citations :

Les textes cités sont clairement différenciés du texte principal et font systématiquement l'objet d'une note en bas de page.

Toute citation longue (excédant trois lignes) entraîne la mise en forme d'un paragraphe indépendant, sans retrait d'alinéa, et doté d'une marge supérieure à celle du texte standard. Il est dactylographié simple interligne, sa taille de caractères est inférieure à celle du texte standard et il n'est pas entouré de guillemets.

Les citations courtes sont intégrées au corps du texte mais clairement différenciées par des guillemets, elles comportent une note de bas de page qui précise les sources de la citation.

Pour la littérature comparée, l'usage veut qu'on cite le texte original et qu'on en donne, en note, une traduction en français.

Bibliographie

La bibliographie est divisée en sections, qui portent chacune un titre. Elle suit par ailleurs la progression suivante :

- Œuvres composant le corpus (mentionnez les éditions originales et les éditions de référence).
- Travaux portant sur les œuvres ou sur les auteurs du corpus. Les entrées sont classées selon les mêmes règles que les œuvres composant le corpus, par ordre alphabétique du nom des auteurs et (dans le cas d'un critique ayant signé plusieurs ouvrages) par date de parution. Cette section peut être subdivisée en différents sujets.

Exemple de style de présentation (le style adopté doit être cohérent) :

- pour un livre :

Nom, Prénom, *Titre de l'ouvrage*, Lieu d'édition, Editeur, coll. « nom de collection », date d'édition (ajouter page(s) de la citation s'il s'agit d'une note de bas de page).

N.B. : pour une édition moderne d'une œuvre ancienne, signaler la date d'édition originale entre

crochets, après la date de l'édition utilisée

Corneille, Pierre, *Le Cid*, éd. Jean Serroy, Paris, Gallimard, coll. « Folio Théâtre », 1993 [1637].

- pour un ouvrage collectif :

Nom, Prénom, et Nom, Prénom (dir.), *Titre de l'ouvrage*, Lieu d'édition, Editeur, coll. « nom de collection », date d'édition.

- pour un article de revue :

Nom, Prénom, « Titre de l'article », *Titre de la revue*, numéro, date, pages de début et de fin.

- pour un article paru dans un ouvrage collectif :

Nom, prénom, « Titre de l'article », dans *Titre de l'ouvrage*, Prénom Nom (dir.), Lieu d'édition, Editeur, coll. « nom de collection », date d'édition, pages.

- références successives au même document en note :

si la référence a été donnée dans la note précédant immédiatement : *Ibid.* (= *ibidem*) remplace la référence complète ; *Ibid.*, p. X fait référence à une autre page du même ouvrage.

si la référence est éloignée : Nom, Prénom, Titre, *op. cit.*, p. X. (= *opere citato*).